

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 4 MARS

Sur la sellette

Voilà donc MM. Floquet, de Freycinet et Clémenceau cités comme témoins dans le procès de corruption qui s'ouvrira le 8 mars devant la Cour d'assises de la Seine.

Il y est facile de s'imaginer qu'ils y feront triste figure.

Au Palais-Bourbon, ils avaient la tribune ; au Palais de Justice ils seront sur la sellette.

A la Chambre, ils parlaient devant un auditoire composé en majorité de leurs partisans ; à la Cour d'assises, ils auront à répondre aux questions des juges et des avocats.

Les juges les ménageront peut-être ; mais les avocats, dans l'intérêt de leurs clients, devront être sans pitié.

Devant le jury, les beaux mouvements oratoires seront inutiles, et Maître un tel pourra couper la période la plus arrondie par une question indiscrete, véritable coup d'épingle qui dégonflera les ballons qui ont tant de succès dans les assemblées parlementaires.

Et nous espérons que cette affaire de corruption, où la Commission d'enquête a perdu son latin pendant que la majorité de la Chambre perdait tout sang-froid et toute pudeur, affaire si compliquée, si pleine d'obscurités favorisés par certains gouvernants et par le parquet, commencera à devenir limpide devant le tribunal de droit commun.

Jusque là, tout s'était passé en famille, entre complices, compères ou amis.

L'indulgence, la camaraderie et l'esprit de parti avaient couvert la plus grande partie de cette prodigieuse quantité d'ordures.

Il n'est pas certain que nous saurons tout devant la Cour d'assises ; mais nous en saurons toujours dix fois plus que par toutes les commissions d'enquête.

LE DISCOURS DE L'EMPEREUR

L'empereur d'Allemagne étonnera toujours le monde par ses discours. Voilà des semaines que l'on disait sur tous les tons que Guillaume II devait profiter du banquet de la diète de Brandebourg pour dire une bonne fois ce qu'il pensait de la loi militaire et de la ligue agraire. Et on attendait avec une certaine inquiétude les paroles qui devaient tomber de ses lèvres impériales. La ligue agraire étant dirigée contre la Russie, la loi militaire contre la France, ce n'était pas seulement au point de vue intérieur que le discours était important — car toutes les questions brûlantes de la politique internationale pouvaient, devaient même nécessairement y être traitées.

Eh bien ! le discours a été prononcé — nous avons le texte sous les yeux — et jamais Guillaume II n'a tenu langage plus calme ; jamais il n'a eu l'air moins préoccupé des questions militaires et des raisons qui ont pu nécessiter le nouvel effort demandé à l'Allemagne. Quant

au traité de commerce avec la Russie, il n'y a même pas été fait la plus minime allusion. Cet empereur est, on le voit une fois de plus, un esprit plein d'inattendu et d'imprévu.

Mais nous ferons bien de nous méfier du prochain discours de l'Empereur, surtout si l'on nous dit à l'avance qu'il n'aura aucune importance.

INFORMATIONS

A L'ÉLYSÉE

Le Président de la République a reçu le préfet, les sénateurs et députés de la Haute-Garonne qui l'ont invité à assister à la fête fédérale des sociétés de gymnastique qui aura lieu cette année à Toulouse.

Il a reçu également M. Montholon, ministre de France à Athènes, et une délégation de la Loire-Inférieure, composée du préfet, du maire de Nantes et de M. Sibille, député. Cette délégation lui a rappelé la promesse qu'il avait faite de s'arrêter à Nantes au cours de son voyage en Bretagne.

M. Carnot a répondu qu'il avait pris bonne note de cette invitation, mais que la date de son voyage n'était pas encore arrêtée.

LES PETITS EMPLOYÉS DES POSTES

M. Siegfried se préoccupe des mesures à prendre pour l'amélioration de la situation des petits employés des postes et des facteurs ruraux.

LES COLLÈGES ÉLECTORAUX

Le gouvernement doit déposer un projet modifiant les circonscriptions électorales dans sept arrondissements.

Plusieurs députés vont ajouter une disposition additionnelle portant qu'à partir de la promulgation de la loi, il ne sera plus procédé, jusqu'aux élections générales, à des renouvellements partiels.

Le dépôt du projet de loi ci-dessus sera le prétexte de la clôture de la session parlementaire.

On dit que toutes les dispositions sont prises au ministère de l'intérieur en vue des prochaines élections.

LE CONFLIT BUDGÉTAIRE

Les députés qui ont voté la réforme des boissons se sont réunis au Palais-Bourbon, et ils entendent qu'elle reste inscrite dans le budget de 1893, actuellement soumis au Sénat.

On sait qu'une réunion des groupes sénatoriaux a décidé de proposer au Sénat le vote d'une motion portant disjonction de la réforme du budget de 1893.

Cette motion qui porte déjà 124 signatures sera discutée dans une prochaine séance.

Quant au gouvernement, il a décidé de soutenir très énergiquement le vote de la réforme dans le budget de 1893.

COMMISSION D'ENQUÊTE

La Commission d'enquête est convoquée pour lundi. Elle a entendu le rapport de M. Guillemet sur les entrepreneurs. A bref délai, M. Brisson lui communiquera également le

sien, qui comprendra, outre les questions d'ordre parlementaire, celles concernant les entrepreneurs, les syndicats et la publicité.

Les premiers débats du procès intenté à M. Denayrouse par M. Raynal ont révélé qu'en 1886-1887, la République française, malgré la haute influence de ses patrons politiques, était à court d'argent, et qu'elle avait accepté le concours pécuniaire de M. le comte Dillon, déjà un des amis du général Boulanger.

M^e Gibout avoué, a demandé remise d'une affaire au nom de M^e Barboux à la première Chambre de la Cour d'appel.

M. le conseiller Lefebvre de Vieville, qui présidait en l'absence de M. le premier président Périvier, a accordé la remise demandée, sans observation.

AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

M. Charles Dupuy ne veut plus que son ministère soit une dépendance du ministère de l'intérieur.

Dans une nouvelle circulaire aux préfets, M. Dupuy exige que, non seulement les listes des jeunes gens qui aspirent aux bourses soient communiquées aux inspecteurs, et recteurs, mais encore et surtout que l'enquête soit faite par ces fonctionnaires.

Maintenant, voici le texte d'une circulaire du ministre de l'instruction publique relative aux instituteurs :

« Certaines agences s'adressent aux instituteurs pour des renseignements politiques, soit sur des personnes, soit sur la situation électorale de la commune ou de l'arrondissement, soit sur l'influence respective des journaux, soit sur des candidatures éventuelles. Les instituteurs ne doivent y répondre en aucun cas. »

Aucune proposition n'a été faite par la Russie à l'Allemagne en vue d'un traité de commerce. C'est la chancellerie de Berlin qui a fait les premières propositions, d'ailleurs repoussées, et qui les a reprises.

M. GORON A LONDRES

Il paraît que M. Goron, chef de la Sûreté, est en ce moment à Londres où il est parti chargé de deux missions.

La première, qui n'est guère qu'un prétexte, consiste à faire de nouvelles recherches au sujet des tableaux de l'hôtel Panisse.

La seconde, de beaucoup plus importante, est relative à l'affaire du Panama.

M. Goron doit, en effet, rendre visite à Cornélius Herz, s'assurer de l'état de sa santé et des mesures qui ont été prises pour l'obtention de l'extradition.

LE JUBILÉ PONTIFICAL

A la messe de la chapelle Sixtine, célébrée pour l'anniversaire du couronnement de Sa Sainteté, assistaient trente-deux cardinaux, de très nombreux évêques et prélats, les membres du corps diplomatique, les envoyés extraordinaires des diverses puissances, les membres de l'aristocratie romaine, les chevaliers de l'ordre de Malte et de nombreux fidèles de tous pays.

Le cardinal Séraphin Vannutelli officiait.

Le Pape, porté sur la *Sedia gestatoria*, coiffé de la tiare, était escorté des *flabelli*. Il a été vivement acclamé à l'aller et au retour.

En sortant, chacun exprimait son admiration pour la vigueur du Souverain-Pontife.

C'est d'une voix forte que le Saint-Père a donné sa bénédiction.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 3 mars 1893.

Après un début qui semblait indiquer des velléités de baisse, les cours se relèvent légèrement en clôture soutenus par les demandes du comptant. Le 3 0/0 remonte à 98.45 et le 4 1/2 reste à 105.85.

La Banque de France varie de 3,890 à 3,880.

On a prétendu à tort pour le Crédit Foncier que les remboursements anticipés égalent, dans le bilan du 31 janvier, les prêts nouveaux, attendu que ce bilan contient les remboursements du 2^e semestre 1892 effectués par l'amortissement ordinaire des emprunts.

La Banque de Paris cote 645. La Société Générale se maintient ferme à 475. Le Crédit Lyonnais reste en bonne tendance à 778.

Le Comptoir d'Escompte se traite de 497 à 498.50. La comparaison des divers chapitres de son bilan au 31 décembre 1892 avec ceux de 1891 fait ressortir des augmentations qui attestent l'activité de cette société.

On doit supposer d'après les demandes de remboursements des porteurs d'obligations de l'Ouest-Algérien qu'ils ont préféré aux nouvelles obligations 3 0/0 d'autres titres similaires offrant des garanties au moins égales mais qui rapportent un intérêt supérieur à 3.15 0/0, tels que par exemple les obligations 3 0/0 Immeubles de France qui coûtent seulement 386.50 et qui sont remboursables à 4,000 fr., ou les obligations 2^e série des Chemins de fer Andalous qui rapportent 45 fr. et qui ne coûtent que 305 fr.

Les Chemins Économiques cotent 428 fr.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

NOUVELLES MILITAIRES

La Commission de l'armée s'occupe de préparer la loi des cadres.

Elle cherche à encadrer les régiments de cavalerie de réserve, de façon à les pouvoir porter en première ligne comme ceux d'infanterie.

Mais pour ces régiments, si l'on trouve aisément les hommes, les chevaux manquent.

A L'ÉCOLE DE FONTAINEBLEAU

Le général Loizillon, ministre de la guerre, accompagné du général Mathieu et de deux officiers, est arrivé à Fontainebleau jeudi matin, à 9 heures 1/4.

Aucun honneur militaire ne lui a été rendu. Il a été reçu seulement par le général de Peslouan, commandant l'École, et par les colonels de Montfort et Réverard.

Le ministre est monté en landau et s'est fait conduire au quartier pour visiter en détail l'École d'application d'artillerie et du génie, qu'il se propose de réorganiser.

Une rénovation s'impose, paraît-il, dans le programme des études actuellement très chargé et qui a besoin d'être modifié, rajeuni et diminué.

Le ministre de la guerre a offert, à l'hôtel de France, un déjeuner de onze couverts aux

chefs de corps et au commandant de la garnison.

L'après-midi il a continué à visiter l'École d'application. Il est reparti à 4 heures 24.

L'ÉCOLE DE SAINT-CYR A CHALONS

Les Saint-Cyriens iront, cette année encore, au camp de Châlons; ils y séjourneront du 20 juin au 5 juillet, et seront exercés aux feux de guerre et au tir des pièces d'artillerie de siège et de campagne. Nos futurs officiers seront logés dans les baraquements du Grand-Mourmelon. A l'époque où ils seront au camp, vingt batteries d'artillerie montée et d'artillerie à cheval y seront aussi réunies, sous la haute direction du général Ducos de La Hitte, qui présidera pour la dernière fois aux manœuvres de masse d'artillerie.

L'École de Saint-Cyr se rendra, par la voie ferrée, au camp de Châlons, à l'exception de la section de cavalerie qui doit faire, par étapes, la route à l'aller.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 4 MARS

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 12°
Ce matin, à 8 h.		+ 8°
Midi,	762 ^{m/m}	+ 14°
Hausse	» ^{m/m}	
Baisse	3 ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 5°

De Saumur à Cholet

Par arrêté du 28 janvier 1893, le préfet de Maine-et-Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête sur le nombre et l'emplacement des haltes et stations du chemin de fer d'intérêt local de Saumur à Cholet.

Les pièces des projets resteront déposées pendant huit jours, à partir du lundi 6 mars 1893, dans les mairies des communes où sont projetées les haltes et stations, avec un registre pour recevoir les observations des intéressés.

Les stations et haltes sont les suivantes : Saumur-Anjou. — Nantilly (halte). — Distré. — Coudray. — Courchamps. — Montfort. — Doué. — Baugé-les-Verchers (halte). — Les Verchers. — Nueil-sous-Passavant. — Guinefolle (halte). — Les Cerqueux-sous-Passavant. — Vihiers. — Saint-Hilaire-du-Bois (halte). — Coron. — La Potherie (halte). — Nuillé. — Cholet.

M. Merlet a déposé sur les bureaux du Sénat une pétition d'un certain nombre d'habitants de la commune de Soulanges, demandant le maintien de la liberté des bouilleurs de cru.

Mort subite

Hier soir, vers 7 heures, Henriette Cisterne, chapeletière, âgée de 49 ans, demeurant rue de Fenet, est morte subitement chez elle.

Bien que cette jeune fille ait été souffrante depuis quelques jours, rien ne faisait prévoir une mort aussi soudaine déterminée par une hémorragie.

Cour d'appel d'Angers

Dans son audience du 2 mars, présidée par M. Chudeau, la Cour a renvoyé des fins de la plainte, sans dépens, un soldat du 125^e régiment d'infanterie nommé Charles Delaborde, âgé de 22 ans, en garnison à Fontevault, qui avait été condamné par le Tribunal correctionnel de Saumur à 500 francs d'amende pour fabrication frauduleuse d'allumettes.

TARTUFES!

J'ai lu ceci dans un journal franc-maçon :

« Tous les cléricaux sont des tartufes. »

J'ai cherché dans mon dictionnaire la définition du mot *tartufe* et j'ai trouvé :

« Faux dévot, hypocrite, tartufe de mœurs, homme vicieux qui affecte de grands principes de morale. »

Cette définition ne vous semble-t-elle pas bieu vieille, lecteurs, ou plutôt ne s'applique-t-elle pas mieux à ceux qui « affectent de grands principes de morale » et qui touchent le chèque ?

Ne s'applique-t-elle pas à ces francs-maçons genre Camelinat qui ont horreur de l'Église, mais qui s'empressent d'y conduire leur fille le jour de leur mariage, à ces politiciens francs-maçons qui racontent à chaque instant que la religion est faite pour les idiots et qui font baptiser leurs enfants... loin de la ville... pour que les amis l'ignorent.

Cherchez, lecteurs, et vous n'aurez pas beaucoup de peine à les trouver, ces Tartufes fin de siècle....

Un maire pas content

C'est du maire de Varennes-sur-Loire que nous voulons parler.

Vertement malmené par notre ami M. S. dans notre numéro de samedi dernier, Gauchais, n'osant s'adresser directement à lui, a demandé au *Courrier de Saumur* de présenter sa défense. La tâche, il faut l'avouer, était ingrate : Prendre parti pour un monsieur qui insulte les femmes est assurément pénible et difficile. Notre confrère s'en est tiré, nous le reconnaissons, avec beaucoup d'esprit, mais il paraît que M. le Maire de Varennes n'en est pas précisément content. Jugez-en d'ailleurs, lecteurs :

Le *Courrier* reconnaît d'abord que les procédés de M. le Maire sont *peu courtois*.

Puis il ajoute : « De cette circonstance l'*Echo Saumurois* profite pour nous rassurer, dans

» sa feuille de dimanche, de *vieilles histoires* » du temps passé. »

Quel pavé! Mais, malheureux *Courrier*, ces vieilles histoires du temps passé, ce sont les filles reçues par Gauchais et si précieusement conservées; c'est la fouettée dont il a été menacé par M. T. et qu'il a toujours peur de recevoir!

Croyez-vous donc que Gauchais est comme ce personnage à qui on disait : « N'est-ce donc pas vous qui avez reçu un coup de pied quelque part de M. Un Tel? » et qui répondait en souriant : « Mais oui, j'en ai même reçu deux, mais... il y a si longtemps ! »

Bien sûr ce n'est pas hier que Gauchais a été calotté, qu'il a pris la fuite en apercevant la mèche du fouet de M. T..., mais le fait n'en existe pas moins.

Et M. le Maire de Varennes s'en souvient bien, lui : à chaque fois qu'il rencontre ceux qui l'ont corrigé, il rougit, baisse la tête, et piteusement s'esquive.

Ah! *Courrier*, pourquoi ravivez-vous sa douleur à ce pauvre homme? Histoires du temps passé, dites-vous? Allez donc à Varennes, et vous verrez ce qu'on en pense et surtout ce qu'on en dit.

Ah non! Gauchais n'est pas content.

Pauvre maire de Varennes! Allons, vous ne vous en voulez pas. Nous vous avons donné une leçon, vous la méritiez. Maintenant, soyez poli pour vos administrés et méditez ce proverbe : La crainte de la fouettée est le commencement de la sagesse. S.

Théâtre de Saumur

M. Guillon, qui a donné jeudi soir à Angers une très intéressante reprise de la *Mascotte*, va nous faire entendre à Saumur cette fraîche musique dont on ne se lasse guère.

A Angers, M^{me} Vallier, dans le rôle de Bettina, a été charmante. M. Couly s'est taillé un beau succès dans celui de Laurent XVII. M^{lle} Peltier, charmante de grâce pétulante, M^m. Dalbressan, Jahn, Allain, ont tous été excellents. Les dames du corps de ballet ont dansé la *Tarentelle* à ravir.

Bref, excellente reprise, montée avec un soin consciencieux et artistique.

Nous espérons que lundi prochain l'interprétation sera sur notre scène ce qu'elle a été à Angers.

M. Fournigault, lieutenant de gendarmerie à Baugé, est promu capitaine-trésorier, à Besançon.

M. Mauffras, lieutenant au 3^e chasseurs d'Afrique, est nommé lieutenant de gendarmerie à Baugé.

Une cavalcade

Le dimanche 12 mars 1893, à l'occasion de la Mi-Carême, grande Cavalcade à Quincé-Brissac; nombreux groupes et chars. Départ à une heure, place du Champ-de-Foire.

Association artistique d'Angers

Le Conseil municipal d'Angers a trouvé bon de supprimer la faible subvention qui permettait à la vaillante troupe dirigée par M. Bordier, non seulement d'exécuter les œuvres magistrales, mais encore de faire connaître quelques jeunes compositeurs français.

Un incident, survenu au concert de charité donné dimanche dernier, par l'Association, semble prouver que le public angevin n'est pas précisément enchanté de la décision prise par ses conseillers municipaux.

En effet, après le concert, auquel assistait une foule considérable et très enthousiaste, une grande partie du public — surtout aux secondes, — a protesté bruyamment contre le retrait de la subvention. M. Mitonneau, conseiller municipal, qui assistait à la matinée et auquel le public attribuait la responsabilité de cette mesure, a été l'objet d'une manifestation hostile.

La statue d'un Angevin

Un comité, ayant pour président M. Léon Séché, s'occupe activement de l'érection à Ancenis d'une statue à Joachim du Bellay.

Ainsi, le poète angevin sera représenté dans une ville bretonne et non sur une des places d'Angers? Faut-il que nous nous laissions infliger par nos voisins une pareille leçon?

Octogénaire noyée

A Saint-Mathurin, pendant une absence momentanée de sa famille, une octogénaire, la mère Guillon, se décidait à aller ramasser quelques brins d'herbes sur le côté de la levée qui longe la Loire à cet endroit, malgré la défense qu'on lui en avait faite.

La malheureuse perdit l'équilibre et tomba dans le fleuve, très rapide en ce moment, à cause des crues. Ce n'est que quelques heures plus tard que des pêcheurs aperçurent son cadavre entraîné par les eaux. Ils s'empressèrent de le ramener sur le bord et allèrent prévenir les autorités et la famille.

Brûlé par le phosphore

Jendredi, à Tours, un professeur de la pension Chevrel s'est brûlé la main gauche en faisant une expérience de chimie.

Il préparait du phosphore dans une cornue chauffée au rouge vif. La cornue éclata et son contenu fut projeté incandescent sur la main de l'opérateur.

La brûlure, heureusement superficielle, n'aura pas, espérons-le, de conséquences sérieuses. Les brûlures produites par le phosphore sont souvent mortelles si elles sont profondes.

Accident mortel à Poitiers

Mercredi, vers 2 heures, M. Jules Basile, imprimeur et fabricant de sacs en papier, accompagné d'un de ses employés, M. Martin,

MARTHE

PAR JEANNE SANDOL

— Oui, madame, c'est depuis ce matin seulement que j'ai compris tout le mérite, apprécié toute la valeur morale de M^{lle} Marthe. Vous n'ignorez pas sans doute dans quelles circonstances j'ai rencontré votre amie. La voir et la connaître, ce fut l'aimer! Sans arrière-pensée, sans m'enquérir des causes qui avaient pu placer une femme comme elle dans le milieu rustique où elle vivait, au fond d'une vallée sauvage des Alpes, je n'eus plus qu'une pensée et qu'un but : l'épouser, lui donner une situation digne d'elle. Un moment, vous le dirai-je? je crus avoir atteint ce but si ardemment désiré; M^{lle} Marthe semblait m'accueillir avec une bienveillance qui me permit d'espérer. Puis tout à coup, sans raison, sans motif apparent, ce sentiment fit place à une froideur bien faite pour m'enlever l'espérance; et pourtant, cette espérance, je ne pouvais me résoudre à l'abandonner. Ce fut alors que votre amie se crut le droit de frap-

per un dernier coup, un coup bien cruel! Elle me laissa croire qu'un engagement passé la liait d'une façon irrévocable... Peut-être, cette douloureuse histoire, la connaissez-vous ?

— Oui, répondit M^{me} de Larcy, Marthe m'a tout dit; et bien avant qu'elle m'eût tout confié, j'avais déjà deviné votre amour pour elle... et...

— Achevez, madame. Oh! parlez... parlez... dites-moi... Ah! dites-moi que je n'étais pas seul à souffrir...

— Ceci, monsieur, ne serait dans tous les cas qu'une supposition de ma part : et si c'était une confidence, vous me faites bien l'honneur de croire que je n'en abuserais pas; mais rien ne s'oppose, je pense, à ce que vous vous adressiez à Marthe elle-même. Aujourd'hui, vous connaissez le mobile de sa conduite, vous savez quel est l'obstacle qui vous sépare et l'ennemi qu'il vous reste à combattre. Cet ennemi, c'est l'orgueil de Marthe! Oui, monsieur, en dépit de la protestation que je lis dans vos yeux, je le répète : son orgueil! ou si vous préférez une expression plus adoucie, je dirai sa fierté. Vous savez à présent que l'orpheline pauvre et déshéritée n'a repoussé

votre amour, refusé votre nom, que parce que, en vous épousant, elle semblait reconquérir la fortune perdue.

— Ah! madame, pour celui qui connaissait Marthe de Flavigny, une supposition aussi injurieuse à son caractère était impossible.

— Oui, pour ceux qui connaissent cette nature élevée; mais le monde, hélas! a des jugements tout faits, dont la bienveillance est bannie. Marthe a eu le tort, quoique se sentant irréprochable, de faire passer l'opinion du monde avant l'approbation de sa conscience.

— Ah! ne la blâmez pas, madame; cette fierté me la rend deux fois plus chère et me la fait admirer plus encore.

— O Marthe, se dit à elle-même M^{me} de Larcy, tu doutais de ton cœur! Ah! tu n'étais pas digne d'être si bien aimée.

— Et dire qu'une erreur a été la cause de tant de troubles pour votre chère Marthe et de souffrances pour moi! Ah! madame, que j'ai hâte de la faire cesser! ajoute André en se levant pour prendre congé de la jeune femme.

— Une erreur... dites-vous, monsieur; mais je ne vous comprends plus. Pouvez-vous

m'expliquer?...

— Oh! c'est bien simple. Je suis le fils d'une première femme de mon père, et n'ai, par conséquent, aucun droit à la fortune personnelle de la comtesse de Mandal actuelle. Ce magnifique héritage du marquis de Flavigny n'enrichit que mes sœurs, les filles de ma belle-mère. Mon nom a trompé M^{lle} Marthe; moi j'ignorais celui qu'une adoption régulière lui donnait le droit de porter et que, par un sentiment de juste fierté, elle avait momentanément abandonné. Mais, Dieu soit loué! Tout est réparable encore, un seul mot va faire cesser ce funeste malentendu.

— Monsieur de Mandal, dit M^{me} de Larcy d'une voix grave, ce mot, vous n'allez pas le prononcer, vous allez vous taire et laisser à Marthe son erreur.

— Quoi, madame, que me demandez-vous?... Comment voulez-vous que je laisse subsister l'obstacle qui seul, peut-être, s'oppose à mon bonheur? (A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 3 Mars 1893

3 0/0.	98 30
3 0/0 amortissable.	98 40
4 1/2.	105 75

conduisait à la gare, dans son chariot, un chargement de marchandises.

Au bout du Pont-Joubert, le cheval prit le mors aux dents et vint renverser le chariot sur le trottoir.

M. Basile fut projeté avec une extrême violence contre le mur et tomba inanimé sur le sol.

M. Martin fut lui aussi jeté à terre, mais il se releva aussitôt, n'ayant que quelques contusions sans gravité, et s'empressa de porter secours à son patron.

Aidé de plusieurs voisins, il transporta M. Basile dans une maison, où M. Rouchand, médecin militaire au 20^e d'artillerie, lui prodigua les premiers soins.

Le blessé était sans connaissance, ayant la boîte crânienne fracassée et l'œil droit tuméfié.

M. Basile fut ensuite transporté à son domicile où MM. les docteurs Pons, Jablonski, Faure, Chrétien, Pouliot vinrent le visiter.

Mais tous les soins furent inutiles : Le lendemain matin, M. Basile rendait le dernier soupir sans avoir repris connaissance.

CONSEIL DE GUERRE DU 9^e CORPS

Séance du 2 mars

Hédier, Jean-Baptiste, 23 ans, soldat au 13^e à Angers, s'est rendu coupable de trois vols différents, mais un seul a été retenu, c'est celui qui a été commis dans la nuit du 22 au 23 janvier dernier, au préjudice d'un soldat de sa chambrée, nommé Legrain.

Voici dans quelles circonstances le vol de 40 francs a été commis :

Legrain, qui est un jeune soldat, voulant au réveil offrir la goutte à ses camarades, les emmena à la caotine, mais il s'aperçut au moment de payer qu'on lui avait soustrait dans son porte-monnaie les deux louis qu'il y avait mis la veille.

Il rendit immédiatement compte à l'adjudant Lacoste qui ordonna une fouille, mais ne donna aucun résultat.

L'adjudant fit preuve d'intelligence dans cette circonstance ; il fit noter l'argent que chaque soldat possédait et donna l'ordre aux caporaux de surveiller les dépenses de chacun.

On ne tarda pas à s'apercevoir que Hédier dépeçait, dans une maison de tolérance de la rue de l'Épicier, des sommes bien au-dessus de ses ressources, et, pris sur le fait, il fit des aveux complets.

Reconnu coupable avec admission de circonstances atténuantes, il est condamné à cinq ans de prison.

M. J. Coutard a l'honneur d'informer sa clientèle que venant de joindre à sa maison celle de M. Bloudeau, son magasin et son salon sont transférés, depuis le 4^e mars, à la « Petite Jeannette », rue d'Orléans, 30.

M. Coutard s'empresse aussi d'affirmer qu'on trouvera toujours chez lui les produits de première marque dont la qualité incontestée lui a valu la confiance de tous ses clients.

État civil de la ville de Saumur

DECÈS

Le 3 mars. — Louise-Marie-Henriette Sixterne, sans profession, 49 ans, célibataire, rue de Fenet ; — Noël Angignard, 3 mois, rue de la Visitation.

Le 4. — Michel Guibert, marchand de charbon, 50 ans, époux de Léonie Moron, rue du Petit-Versailles.

Théâtre de Saumur

Représentation : 8 h. 1/2. Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLOU

LUNDI 6 Mars 1893

LA MASCOTTE

Opéra-comique en 3 actes, de MM. A. Durn et Chivot, musique d'Edmond AUDRAN
Au 2^e acte, TARENTELE, ballet réglé par M^{lle} Rita Rivo, dansé par M^{lle} Angèle Morra, Berthe Kleyer et M^{lle} du corps de ballet.

Tribunal de police correctionnelle de Saumur

Audience du vendredi 3 mars
PRÉSIDENCE DE M. BODIN

Le tribunal correctionnel de Saumur a condamné hier, par défaut, le nommé Louis Georges, pour escroquerie au préjudice de deux fabricants de Besançon, MM. Boutet et Brisebarre. Voici comment cet individu a opéré pour se faire remettre des marchandises :

Ayant loué, au n° 39 de la rue Saint-Jean, à Saumur, un petit appartement, il fit imprimer des entêtes de lettres et factures au nom de Louis, Georges, horloger-bijoutier à cette adresse, puis il envoya des commandes à différentes maisons. On sait que dans la même rue demeure un honorable commerçant, M. Louis, bijoutier-horloger : les maisons, avant d'expédier, ayant pris des renseignements, en reçurent d'excellents sur ce dernier et, trompés par la similitude de nom et d'adresse, expédièrent la commande. Le faux bijoutier parvint ainsi à entrer en possession d'une livraison de montres évaluée à cinq ou six cents francs. Une autre caisse de bijouterie d'une valeur de quatre mille francs faillit tomber entre ses mains ; mais un retard occasionné par quelques difficultés à la poste épargna cette perte à la maison Brisebarre.

Louis Georges prit alors la fuite et n'a pu être retrouvé. Le Tribunal l'a condamné par défaut à un an et un jour de prison et à 50 fr. d'amende.

Cet individu semble appartenir à une société de filous, dite la BANDE NOIRE, qui fait surtout sa spécialité de ce genre d'escroquerie. Nous croyons donc rendre service au public et aux commerçants en signalant ces procédés, autant pour les mettre en garde contre de semblables manœuvres que pour les dévoiler quand ils croiront les découvrir. Si nous insistons sur ce point, c'est qu'en agissant ainsi, ils feront acte de bon citoyen, car le monde des affaires est presque désarmé contre ce genre de fraude.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)
Dimanche 5 mars 1893, à 1 heure 1/2

440^e Concert populaire

Avec le concours de
M. Alphonse DUVERNOY, compositeur, professeur au Conservatoire de Paris ; M^{me} DUVERNOY-VIARDOT, cantatrice des concerts du Conservatoire, Colonne et Lamoureux.

Programme

1. Ouverture de la Flûte enchantée (Mozart).
2. a Air de Xerxès (Haendel). — b Canzonetta (Haydn), chanté par M^{me} Duvernoy-Viardot.
3. Pièces orchestrales (A. Duvernoy). — a Crépuscule (inédit). — b Air de ballet. — c Scherzo symphonique, dirigé par l'auteur.
4. a Air de Myrrha (Sardanapale) (A. Duvernoy). — b L'Enlèvement (Saint-Saëns), chanté par M^{me} Duvernoy-Viardot.
5. Ouverture d'Hernani (A. Duvernoy), dirigé par l'auteur.
6. a Première larme, poésie d'A. Sylvestre (A. Duvernoy). — b Chanson de Grand-père, poésie de Victor Hugo (A. Duvernoy). — c Mazurka (Chopin-Viardot). — d Chanson espagnole (X...). chanté par M^{me} Duvernoy-Viardot, accompagné au piano par M. A. Duvernoy.
7. Marche hongroise de la Damnation de Faust (Berlioz).

CHRONIQUE AGRICOLE

Le Plâtre dans la vigne

Monsieur,
Ayant lu l'article que nous avons publié dans l'Echo Saumurois sur les hauts rendements obtenus par divers expérimentateurs, au moyen du plâtre ajouté par 2,000 et même 4,000 kilos par hectare, sur la vigne, vous désirez quelques renseignements complémentaires.

Vous nous demandez si chaque année pareille dose sera nécessaire, et si cette action remarquable du plâtre se répétera chaque année dans votre vigne. Vous ajoutez cette

réflexion que : si le plâtre produit une telle exubérance de vie et de rendement dans la vigne, il opère apparemment comme les engrais chimiques ; or, ceux-ci, dites-vous, ayant la prétention de prolonger l'existence des vignes atteintes du phylloxera et même de les guérir, est-ce que le plâtre, à lui seul, n'opérera pas cette merveille ?

Nous allons vous répondre en quelques mots.

On a dit avec raison que la chaux enrichit les pères et ruine les enfants ; dans le cas présent il en est à peu près de même du plâtre.

Celui-ci est formé d'acide sulfurique et de chaux, il agit comme acide sulfurique et comme chaux d'abord en entrant dans la constitution de la plante ; ensuite, il a une action toute spéciale que nous allons vous expliquer le plus brièvement possible.

Voyez tout d'abord avec quelles précautions il faut agir dans son emploi sur la vigne ; il est en effet bien recommandé de ne le mettre que sur des terres riches et fertiles ; autrement son action est nulle.

Ce premier point bien établi, et nous y reviendrons tout à l'heure, tous les agronomes sont aujourd'hui d'accord sur ce fait que le plâtre a pour effet de faire passer les alcalis (potasse, magnésie, ammoniac) de la couche superficielle où ils sont habituellement retenus, dans les couches profondes où les racines des légumineuses viennent chercher leurs aliments ainsi que la vigne. Ces aliments sont ainsi mobilisés et, sous l'influence du plâtre, ils finissent par se métamorphoser plus ou moins complètement en sulfates.

Si, en effet, on ajoute à un sol contenant du carbonate de potasse (et ils en contiennent tous) du sulfate de chaux, il se forme du sulfate de potasse et du carbonate de chaux. On a eu la confirmation de ce fait, en lavant des terres dans lesquelles on avait ajouté du sulfate de chaux, et en voyant que les sulfates de potasse et autres, mobilisés, descendaient dans le sol. Le sulfate de potasse plus diffusible que le carbonate de potasse échappe plus complètement aux propriétés absorbantes et fixantes de la terre arable et devient actif.

Cela est si vrai que le plâtre peut être remplacé par d'autres sulfates.

Lawer et Gilbert ont prouvé que, dans une moyenne de quatre années,

Une terre sans engrais ayant rendu en moyenne 8,700 kilos de trèfle,

Cette terre ayant reçu du plâtre a donné en moyenne 12,000 kilos.

Elle est amendée avec des sulfates de potasse, de soude, de magnésie et donne 13,850 kilos.

(A suivre.)

Grande Ménagerie Pezon

Tous les soirs. Entrée dans les cages des lions, ours blanc, ours noirs, hyène. Travail par les trois dompteurs Pezon, Mars et M^{me} veuve Castanet.

Place de la Bascule, quai Saint-Nicolas.

Marché aux bestiaux de la Villette

ESPÈCES	AMENÉS	Vendus	PRIX DU KILOG.		
			1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.
Bœufs.....	1567	1467	1 52	1 38	1 16
Vaches.....	502	458	1 44	1 20	0 86
Taureaux.....	116	104	1 20	1 12	0 90
Veaux.....	717	662	1 90	1 70	1 50
Moutons.....	10308	9850	1 92	1 76	1 58
Porcs gras.....	5900	5051	1 40	1 46	1 44
id. maigres					

Nous engageons nos lecteurs de lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris que nous publions aux annonces.

Toutes les affections du larynx, des bronches ou de la poitrine, ont pour effet commun de faire tousser. La toux est le plus fatigant de tous les symptômes. Aucune préparation ne surpasse en puissance le Sirop de Regnaud et la Pâte de Regnaud pour le faire cesser. Ceux qui en ont usé ne l'oublient pas ; quand, par suite d'intempéries et de refroidissements, la toux réapparaît avec un nouveau rhume, ils reviennent fidèlement au Sirop et à la Pâte de Regnaud. Dans la plupart des pharmacies.

Dernières Nouvelles

LE PROCÈS RAYNAL-DENAYROUSE

A l'audience de nuit, M^e Benon présente la défense du gérant de la Cocarde.

Il fait l'apologie des journaux d'avant-garde qui ont rendu de si grands services en dénonçant les scandales à l'opinion publique.

M^e Trarieux demande une condamnation et s'élève contre les insinuations faites par le défendeur.

M^e Andrieux réplique : il insiste encore sur le peu de valeur des témoignages entendus et, après un portrait peu flatté de M. Joseph Reinach, il dit qu'il est visible que ce témoin n'a pas dit la vérité.

Le président invite M. Andrieux à rester parlementaire.

M^e Andrieux termine ainsi : « Ce que nous voulons, c'est la République démocratique contre la République du Panama ! » Cette péroraison soulève des applaudissements dans la salle. Le président ordonne l'évacuation.

La parole est donnée à M. Raynal, qui prend à partie M^e Andrieux.

M^e Andrieux réplique : « Nous voulons aller à la démocratie et au peuple ; vous allez à la ploutocratie ; et nous voulons relever ce pays par un pouvoir fort. »

Il réclame l'acquiescement.

Le jury entre en délibération à onze heures.

A minuit 3/4, le jury rapporte un verdict affirmatif sur toutes les questions, muet sur les circonstances atténuantes.

L'avoué Dufour demande, au nom de la partie civile, 20,000 fr. de dommages-intérêts à la Cocarde et un franc à M. Denayrouse.

A la dernière heure, l'arrêt de la Cour ne nous est pas encore parvenu.

Dernière Heure

Paris, 4 mars, 1 h. 30 soir.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Carnot. Le Président de la République a signé un projet tendant à simplifier les formalités pour le rengagement des sous-officiers.

MM. Ribot et Tirard ont vivement insisté auprès de la commission des finances au Sénat, pour que la réforme de l'impôt des boissons ne fût pas disjointe du budget. M. Ribot déposera lundi un projet modifiant le tableau de certaines circonscriptions électorales.

HAVAS.

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

Le Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est
l'ALCOOL de
MENTHE **RICQLÈS**
de
Contre les moindres malaises, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et contre-grippe et refroidissements : excellent aussi pour la toilette et les dents. 54 Récomp. dont 30 Méd. d'or.
Exiger le nom DE RICQLÈS.

ÉPICERIE NOUVELLE
E. CHAUVEAU
Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR
Pois moyens, 1/2 litre 0,50 litre 0,95
— extra, — 0,60 — 1,10
— très fins, — 0,70 — 1,60
— extra fins, — 0,95 — 1,75
Haricots verts, — 0,50 — 0,90
— extra recommandé, — 0,55 — 1,00
— extra fins, — 0,90 — 1,60
Flageolets, — 0,60 et 0,90
Asperges, la boîte, 1,25 et 1,80
Harengs de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande.
Conserves par 5 kil. hors ville, déduction des droits d'octroi.

Le Gérant : G. JOUAUST



PARIS

GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTÉS

Envoi gratis & franco

du catalogue général illustré renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'été, sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & Co
PARIS

Sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.

Expéditions franco à partir de 25 francs

Etudes de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 14.
Et de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur, 47, rue Beaurepaire.

Le Lundi 13 mars 1893, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e LELIEVRE, notaire commis à la vente aux enchères publiques d'UNE MAISON, sise à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n° 23 et 25, indivise entre les consorts Gripon.

Mise à prix : quinze cents francs.

Revenu net d'impôts : quatre cent quatre-vingts francs.

Pour insertion sommaire,

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

A CÉDER pour cause de santé, sans argent comptant et à prix d'estimation, Un Petit Café-Comptoir, situé près la place du Ralliement et faisant de 30 à 40 fr. par jour. Loyer peu élevé, beau logement.

S'adresser ou écrire à MM. MACÉ et BRETON, rue Voltaire, 5, Angers.

Etudes de M^e BLANCHET et HASSELMANN, notaires à Angers.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Ensemble ou séparément, au gré des acquéreurs.

1^o La Métairie de Blavreuil, communes du Vieille et de Montilliers, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur, de... 84 60 73

Revenu net d'impôts : 5,200 fr.

2^o La Métairie de la Verdrie, commune de la Fougereuse, canton d'Argenton-Château, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), de... 43 47 11

Revenu annuel, net d'impôts : 2,100 francs.

3^o La Métairie du Quarteron, commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse, de... 43 59 10

Revenu annuel, net d'impôts : 4,800 francs.

4^o Bois réserve, étangs, communes de Saint-Maurice-la-Fougereuse et de Somloire (Maine-et-Loire), de... 73 73 08

Revenu moyen : 4,800 francs.

Ces trois derniers immeubles d'une contenance ensemble de... 160 49 29

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, auxdits notaires.

A CÉDER pour changement de position, une Epicerie, faisant le 1/2 gros et le détail, située dans un chef-lieu de canton et faisant une moyenne de 80 fr. par jour.

Facilités de paiement. Occasion exceptionnelle à enlever de suite. S'adresser ou écrire à MM. MACÉ et BRETON, rue Voltaire, 5, Angers.

Une DEMOISELLE ANGLAISE désire donner des Leçons d'anglais à domicile. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur.

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ

L'HOTEL du CHEVAL-GRIS

Situé à Saumur, rues de la Petite-Bilange et de la Fidélité.

S'adresser audit M^e LELIEVRE, notaire.

Etudes de M^e BLANCHET et HASSELMANN, notaires à Angers.

A VENDRE

DIVERS IMMEUBLES

Situés commune du Petit-Bourg-des-Herbiers, canton des Herbiers (Vendée).

Quatre belles Fermes

D'une contenance totale de 132 hectares 38 ares 50 centiares.

Revenu net d'impôts : 6,000 francs.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, auxdits notaires.

M^e LECOY, avoué à Saumur, demande un PETIT CLERC sachant bien écrire.



Corsets sur Mesure

M^{me} V^e CHATELAIS

Saumur, 48, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE

Corsets Orthopédiques.

VIGNES AMÉRICAINES

OTHELLO : 5 fr. le cent, 40 fr. le mille, forte réduction à partir de 5 mille. Ecrire à M. EYNARD, à Langeais (Indre-et-Loire).

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion. S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à Tours.

Location — Accords — Réparations

A LOUER en totalité ou par partie, Maison et vastes Magasins, rue Saint-Jean, n° 14. — Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie.

S'adresser rue Cour-St-Jean, 5.



COFFRES-FORTS ACIER PIERRE HAFFNER

1^{re} Médaille d'Or aux Expositions Universelles de 1878 et 1879. 12 et 14, PASSAGE JOUFFROY — PARIS —

Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS.

ÉTABLISSEMENT MAGÉ ET CIVRAY

Rue des Boires, 6, et rue de la Chowellerie, 3, SAUMUR

INSTALLATION SPECIALE

Pour Noces, Festins, Fêtes de famille, Banquets, etc., comprenant : vaste Cour, Jardin, Salle à manger, Salons, Salle de jeux, et jouissant de l'intimité la plus absolue.

TENTE-SALON pouvant se transporter à volonté. — Le Service est fait à des prix très modérés et d'une manière irréprochable. — Nous laissons aux personnes la liberté de se fournir elles-mêmes le confortable de leurs repas tout en leur louant le matériel nécessaire. — Location en détail de tous les objets concernant le service, tels que : Vaisselle, Verrerie, Argenterie, Plats, Plateaux, Cristaux, Couverts, Linge fin, Tables et Sièges.

Les Dîners sur commande se font à l'établissement ou en ville.

VINS FINS.

La Maison fait aussi les repas de noces, lunches ou fêtes de famille en dehors de son établissement.

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Conserves alimentaires				Conserves de Poissons			
Pois moyens, litr. 4 » 1/2 l.	» 60	Sardines, Thon, Homard, Langots ^{es}					
Pois Amieux, — 4 10	» 65	Saumon, Filets de hareng à l'huile,					
— tr. fins, — 4 65	» 70	Harengs marinés, Maquereaux, etc.					
Haricots verts, — 4 90	» 60						
— Amieux — 4 »	» 65						
— tr. fins, — 4 50	» 90						
Asperges sult ^{es} , boîte, 1 40 et 1 85							
— d'Argenteuil, — 2 60 et 2 45							

GROS ARTICHAUTS, 45 Centimes.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Expr.	Expr.	Omn.
	matin	soir		matin	soir			
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 12		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15		5 56
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 6
Vernantes	11 43			3 30	8 »			6 16
Blou	11 54			3 41	8 10			6 26
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17			6 33
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15		1 28	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 39			4 35	8 52			7 12
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32			6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43			7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49			7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56			7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41		2 15	5 11	9 18	2 25	3 7 40
Thouars	2 2 10 18			2 44	5 51	10 10	2 52	3 19 8 24
Niort				4 30	9 1	12 22	4 39	11 40
Saintes				6 24	11 59		6 22	2 21
Bordeaux				9 56	4 22		9 3	4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Semi	Expr.	Expr.
	matin	soir		matin	soir			
Bordeaux			5 40	8 25			12 30	3 40
Saintes			7 12	9 9			11 40	4 55
Niort	5 25		9 42	10 51			2 7	2 36
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14	
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	10 23	7 40			3 16		6 26	9 55
(départ)		7 25			11 5		2 54	6 5
Nantilly (départ)		7 36			11 15		3 6	6 16
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	7 47	11 23		1 34	3 14	5 39	6 24	11 12
(départ)	7 57	11 35		1 39	3 18	5 46	6 29	11 17
Vivv	8 11	11 49			3 30	5 57	6 43	
Blou	8 20	11 58			3 36	6 6	6 52	
Vernantes	8 33	12 11			3 49	6 19	7 6	
Linières-Bouton	8 46	12 23			4	6 31	7 18	
Noyant-Méon	9 1	12 36			2 15	4 11	6 45	7 31
Montreuil-Bellay	10 22	1 52			3	5 18	7 58	8 48
Château-du-Loir					2 47	5 56	9 46	12 4
Chartres					5 55	7 30	11 20	2 27
Paris								3 5

LIGNE D'ORLÉANS.

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn.		Expr.	Omn.		Expr.	Direct	mixte
	1 2 3	1 2 3		1 2 3	1 2 3			
Nantes d.			8 25	8 52	12 7	3 5		
Angers dt.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16
La Méritré	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46
Les Rosiers	7 19	10 56	12 31	3 52		6 13		
St-Clément	7 26		12 40	3 59		6 22		
St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31		
Saumur ar.	7 40	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13
— dt.	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16
Varennes	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16		
Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 28
Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9
Tours arr.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 44	4 11
Paris arr.	4 28	4 48	9 40	11 59	11 59	5 8	10 39	10 39

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn.		Direct	Expr.	Omn.		Expr.	Mixte	Expr.
	1 2 3	1 2 3			1 2 3	1 2 3			
Paris (départ)	11 20	12 20		9 25	11 45	11 5	8 25	12 45	11 20
Tours (départ)	5 43	8 47	1 20	4 51	7 15	11 57	10 40	2 53	
Langeais	6 24	9 30	2 10	5 46	8	12 40	11 35	3 30	
Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37		12 22	3 50	
Varennes	7 31	10 19		6 29	8 49		12 39		
Saumur (arrivée)	7 14	10 32		6 40	9 2	1 12	12 57	4 5	
— (départ)	7 22	10 42		6 49	9 8	1 16	1 30	4 9	
Saint-Martin	7 34			7 1	9 22		1 47		
Saint-Clément	7 40			7 7	9 29		1 56		
Les Rosiers	7 48			7 14	9 37		2 5	4 25	
La Méritré	7 59	11 13	3 25	7 24	9 47	1 36	2 20	4 32	
Angers (arrivée)	8 44	11 53	3 54	8 6	10 36	1 58	3 21	4 57	
Nantes (arrivée)	11 14	5 52		1 19	3 50	6 13	6 46		